



Discrimination

Par sofiane9340

bonjour je m'appel sofiane benmezouar, j'ai été embauché il y a 2 ans, par une entreprise de sécurité. Au départ il y a eu un contrat établit que après 1 ans dans l'entreprise je passe du statut agent de sécurité, à agent de sécurité incendie, ce qui a pas était le cas.

En sachant que j'avait déjà la formation et le diplôme nécessaire pour exercer directement, en tant que agent de sécurité incendie.

J'ai vu sur ces 2 ans des gens ,des collègues arriver et exercer directement en tant que agent de sécurité incendie.

Je me pose des questions, à savoir si je ne subis pas une forme de discrimination ? sans aucune raison apparente et objectifs, et est-ce que en est présence d'un employeur qui a pas respecter le propre contrat, qu'il a mis en place.

Cordialement

Sofiane benmezouar

Par ESP

Bonjour Sofiane

Votre contrat expose-t-il clairement l'engagement de votre employeur ?

Par sofiane9340

Bonjour monsieur oui tout à fait, il stipule que au bout, d'une année je passe de statut agent de sécurité à agent de sécurité incendie.

J'ai d'ailleurs était recruter par le patron de la société, justement parce que je correspondai au critère et profil de personnes qu'il recherchez, à savoir habiter à peine 15 minutes du lieu du travail.

Je suis entrée dans cette entreprise le 02/01/2019.

Par ESP

Alors je pense qu'il serait bien de rappeler par courrier R/AR, à votre employeur, ses engagements. Prendre également contact avec un syndicat en vue de saisir les prud'hommes ou rencontrer un avocat.